



TABLE DES MATIÈRES

1. Signature de la Convention collective : une fin agréable aux négos! — Assemblée générale statutaire
3. Les bons coups de la mobilisation!
4. Rapport de la présidence 2011-2012
6. Rapport annuel du vice-président sortant aux relations de travail et à la Convention collective
7. Rapport annuel de la vice-présidente à la vie syndicale et à l'information
8. Rapport annuel du trésorier — Projets d'intégration 2012-2013 — Journée de la valorisation de l'enseignement
9. Rapport annuel du secrétaire exécutif — Un nouveau visage au SCCC-UQO : Micheline Fournier
10. Nos collègues se distinguent — Emploi du temps de la présidence par groupe de tâches en 2011-2012
11. Grève des étudiants contre la hausse des frais de scolarité : « Pourquoi la FNEEQ soutient le mouvement étudiant ? » — Le SCCC-UQO était là!
12. Le SCCC-UQO témoigne sa reconnaissance envers Lise Pomerleau — Journée nationale des chargées et chargés de cours 2011

Signature de la nouvelle Convention collective

Une fin agréable aux négos!

Le 14 février 2012, M. Jean Vaillancourt, recteur de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et M. Louis-Charles Sirois, président du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO (SCCC-UQO) signaient avec plaisir et fierté une nouvelle convention collective pour les personnes chargées de cours de l'UQO, fruit d'une ronde de négociations constructive.

Pour l'occasion, toutes les personnes directement impliquées à la réalisation de cet événement s'étaient réunies afin de célébrer la fin d'un travail de longue haleine de part et d'autre. La Convention collective 2010-2013 des chargées et chargés de cours est la cinquième Convention collective que le Syndicat négocie et signe avec son Employeur depuis

(Suite à la page 2.)

Sur la photo ci-dessus, dans l'ordre habituel, sont assis et prêts à signer la nouvelle Convention collective des chargées et chargés de cours, Louis-Charles Sirois, président du SCCC-UQO, et Jean Vaillancourt, recteur de l'UQO. Debout derrière : pour le Syndicat, Lise Pomerleau, représentante de la FNEEQ-CSN, Gérard Gratton, vice-président aux relations de travail et à la Convention collective du SCCC-UQO, Luce Gilbert et Daniel Langevin, chargés de cours et membres du comité de négociation du SCCC-UQO; pour la partie patronale, Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique, Julie Godard, conseillère en gestion des ressources humaines, Pierre Tessier, adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, et Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

Notre prochaine Assemblée générale statutaire aura lieu le mardi 24 avril 2012 à 17 h 30 au local C-0416 du pavillon Alexandre-Taché à Gatineau. Le comité exécutif y dressera un bilan de l'année 2011-2012 et vous offrira un résumé des points saillants qui se retrouvent dans notre nouvelle Convention collective.

De plus, il y aura élection des membres du comité exécutif pour l'année 2012-2013 et des représentantes et représentants à certains comités dont le comité de révision des Statuts et Règlements.

Votre présence est importante. Soyez-y!

Signature de la Convention collective

Une fin agréable aux négos! (Suite de la page 1.)

sa création. Les négociations qui l'ont caractérisée furent parmi les plus courtes de l'histoire du SCCC-UQO. Le ton des discussions des deux parties est toujours resté respectueux et civilisé. Chacun, chacune a su défendre les points qu'il jugeait importants, toujours avec professionnalisme.

DES NÉGOCIATIONS PONCTUÉES D'ACTIONS PACIFIQUES

Certains d'entre vous se souviennent peut-être avoir reçu en décembre une invitation à participer à une action de mobilisation et à une démonstration de solidarité syndicale afin de tenter d'infléchir la position de la partie patronale à ce moment par rapport au salaire. Le comité stratégique de mobilisation avait alors retenu une action pacifique et colorée : aller porter des poinsettias aux dirigeants de l'UQO ayant une influence sur les décisions liées à notre contrat de travail. Bien entendu, pas question pour nous d'oublier les adjointes administratives.

Ainsi, c'est un groupe d'une vingtaine de personnes chargées de cours qui se sont déplacées le 12 décembre 2011 pour aller porter ces magnifiques plantes, synonymes de festivité et de bonne humeur. Notre président s'est alors improvisé ténor et a entonné sur l'air de *La guignolée* une chanson toute originale soulignant notre désir de voir l'Employeur nous accorder un salaire comparable à ceux offerts dans le réseau UQ.

Était-ce l'impact de voir autant de chargées et chargés de cours se déplacer et manifester leur solidarité au comité de négo ou la puissante voix de notre président qui aura su convaincre l'Employeur du bien fondé de notre demande?



M. Louis-Charles Sirois, président du SCCC-UQO, et M. Jean Vaillancourt, recteur de l'UQO, au moment d'apposer leur signature validant notre nouvelle Convention collective.

Toujours est-il que quelques jours plus tard, à la table de négociation, les représentantes et représentants de l'Employeur sont entrés dans la salle avec de francs sourires, plus grands qu'à l'habitude avons-nous remarqué. Ils venaient nous présenter la dernière offre de l'Employeur : un salaire égal à celui de nos collègues de Rimouski.

Au retour du congé des Fêtes, le comité exécutif et le comité de négociation se sont empressés de préparer les sommaires et la documentation nécessaires pour notre Assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 18 janvier 2012. Il en était de même du côté patronal pour présenter la conclusion des négociations au Conseil d'administration de l'UQO.

Par contre, bien qu'il y ait eu entente sur l'ensemble des points, il fallait tout de même quelques rencontres supplémentaires pour finaliser les dernières modifications aux textes. Celles-ci ont fait surgir un litige jusque là insoupçonné sur l'interprétation d'une clause touchant la pérennité des EQE acquises par une personne chargée de cours. À force de discussion et de compromis de part et d'autre, une entente est intervenue qui scellait

enfin l'entente de principe finale entre les deux parties.

En marge de ces dernières rondes de modifications, votre Syndicat était l'hôte de la réunion mensuelle du Regroupement des chargées et chargés de cours d'université de la FNEEQ pendant deux jours. C'est donc dire que tous les syndicats de chargées et chargés de cours des universités québécoises membres de la FNEEQ étaient à Gatineau, représentés par des membres de leur exécutif. La vice-présidente de la FNEEQ, Marie Blais, la coordonatrice pour le Regroupement Universités, Claire Tremblay, et Maria Giguère que nous appelons tous affectueusement « Madame FNEEQ » les accompagnaient.

Pendant la réunion, le recteur, la doyenne de la gestion académique et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'UQO sont venus saluer nos confrères des autres institutions. Nos collègues des universités ont ainsi été témoins de l'accueil typiquement chaleureux des gens de l'Outaouais. M. Vaillancourt en a profité, entre autres, pour mentionner les relations constructives et agréables que l'Université entretenait avec le Syndicat et qui sont l'œuvre d'une bonne

volonté commune dont nous pouvons toutes et tous être fiers! Les participants à la réunion ont été impressionnés par cette preuve d'une belle relation entre un syndicat et un employeur.

Une fois toutes les approbations obtenues en instances en janvier, c'est le 14 février 2012, jour de la Saint-Valentin, que la signature officielle a eu lieu, soulignée d'un vin d'honneur et suivie d'un repas. Les premiers remerciements des deux équipes de négociation sont allés aux assistantes qui ont travaillé de longues heures à modifier les textes au fur et à mesure des changements. Elles se sont jointes au groupe pour le repas et pour partager la joie commune d'un travail bien accompli!

Il est important de noter que ces négociations furent agréables et constructives. Elles se sont déroulées dans le respect mutuel et avec une volonté commune de trouver des solutions aux problèmes ciblés par chaque partie. Les dialogues francs et honnêtes sont d'ailleurs typiques de la relation qu'entretiennent l'UQO et le SCCC-UQO. Bien sûr, il faut comprendre qu'aucune des parties n'aura jamais tout ce qu'elle veut, mais au moins sommes-nous assurés de part et d'autre d'être entendus, et que le dialogue sera au rendez-vous!

Le SCCC-UQO désire remercier très particulièrement les membres du comité de négociation pour l'avoir mené à bon port dans la dignité qui le caractérise et nous avoir offert une Convention collective bonifiée et des conditions de travail encore meilleures qu'avant. Il faut le dire, il fait bon travailler à l'UQO où l'apport et le professionnalisme des chargées et chargés de cours est reconnu!

NÉGOS

Les bons coups de la mobilisation!

En marge des négociations, la mobilisation aura aussi joué son rôle essentiel de moteur de la solidarité syndicale. Après plusieurs mois de travail réalisé par le comité de négociation et quelques rencontres de défrichage par le comité stratégique de mobilisation, la décision fut prise de passer

Au fil des négociations, il est apparu que les discussions s'éti-raient et risquaient de ne pas arriver là où le comité de négo jugeait essentiel de se rendre si rien n'était entrepris pour démon-trer notre ferme volonté de voir les choses aboutir. Des feuillets et des bonbons de tire furent distribués durant la Journée nationale des

chargées et chargés de cours le 22 novem-bre. Sur les feuillets, les bonbons identifiés aux sujets chauds des négos étaient en vedette et véhiculaient le double message que « les négos s'éti-raient indu-ment » et que « certaines offres étaient loin d'être du bonbon ».

Le 5 décembre, le comité stratégi-que de mobilisation se réunis-sait à nouveau pour planifier les actions à venir selon les différents scénarios envi-sageables. C'est là qu'il fut décidé d'offrir des poinsettias aux cadres de l'UQO et à leurs adjointes. Par la suite, tout le monde se tint prêt à agir advenant que les choses se gâtent ou s'éternisent au retour du long congé des Fêtes. Cependant, aucune autre action publique ne fut

nécessaire, car les négociations se conclurent posi-tivement quelques jours à peine après le début du trimestre d'hiver 2012. La dernière action du comité stratégique fut donc de publier une nouvelle série d'affiches où nos trois collègues apparaissaient souriants et fiers d'être reconnus par l'UQO!

Le SCCC-UQO désire remercier toutes les personnes qui se sont impliquées activement dans la mobilisation, contribuant ainsi à faciliter la tâche du comité de négociation et à convaincre notre Employeur de notre volonté et de la légitimité de nos demandes.

Il s'agit de Nicole Durocher, Caroline Gagnon, Luce Gilbert, Rosaura Guzman Clunes, Gertha Janvier-Decoste, Alain Laberge, Daniel Langevin, de nos deux conseillères,



à l'action en démontrant publiquement notre position et notre solidarité envers le comité de négociation. Une rencontre des membres du comité stratégique eut donc lieu le 12 septembre 2011. Elle permit de définir quelles orientations privilégier et quelles actions poser. C'est ainsi que les affiches met-tant en vedette nos collègues Marie-Josée Bourget, Caroline Gagnon et Marc Sarazin se sont retrouvées sur les murs des trois pavillons de l'UQO. Le message était clair : les chargées et chargés de cours de l'UQO veulent être reconnus pour leur valeur, leurs compé-tences, leur savoir et comme employés à part entière.



Le recteur de l'Université, M. Jean Vaillancourt, décide d'accompagner Louis-Charles Sirois dans son tour de chant sous le regard amusé de Gérard Gratton.

De gauche à droite : Francine Charron, Richard Langlois, Gaëtan Robichaud, Marie-Lissa Guérin et Alain Laberge.

Lynn Chamberland du CCSNO et Lise Pomerleau de la FNEEQ, et de nos trois collègues ayant accepté que leur visage véhicule nos messages, Marie-Josée Bourget, Caroline Gagnon et Marc Sarazin.

Grand merci à toutes et tous!

Les avantages de la contribution syndicale

L'année 2011-2012 au Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO (SCCC-UQO) a été marquée par l'aboutissement favorable des négociations de la Convention collective, par l'accueil apprécié des nouveaux membres à travers les cours d'orientation et de pédagogie, et par un intérêt et une participation accrus des membres aux activités syndicales.

Voici un sommaire des actions et des événements syndicaux de l'année qui méritent d'être soulignés.

CONVENTION COLLECTIVE

Cette année, nous avons négocié notre cinquième Convention collective, et ces négociations furent les plus brèves de notre histoire. Débutées le 6 avril 2010, elles ont connu leur dénouement avec la signature de la nouvelle Convention le 14 février 2012, soit après 22 mois de négociations. Voilà, à notre avis, le reflet de la bonne volonté des parties qui négociaient et de l'esprit de coopération qui régnait à la table de négo. Soulignons d'ailleurs que ceci est l'agréable continuité du climat habituel des relations de travail avec notre Employeur.

Les deux parties ont donc apporté à la table de négociation des solutions possibles à des problèmes ciblés. Dès le début, il y a eu entente sur plusieurs sujets. De plus, nous avons rapidement convenu que certains sujets soient étudiés en détail à la table de négociation plutôt que de privilégier grief ou arbitrage lorsqu'aucune entente n'existait pas encore. Notons que la plupart des sujets traités ainsi ont bénéficié d'une solution satisfaisante pour les deux parties.

UN PEU DE MOB

Bien que la conclusion des négociations ait été favorable et le climat généralement positif, nous avons parfois rencontré quelques écueils sérieux en cours de route qui ont amené le comité de négociation à consulter l'Assemblée générale. La plus grande embuche était le

refus initial de l'Employeur de nous offrir un salaire équivalant à celui payé dans les autres universités en région du réseau de l'Université du Québec.

Le comité stratégique de mobilisation a alors été appelé à commencer le processus de mobilisation générale comme nous l'avions fait devant un refus identique en 2004 où ce sujet fut d'ailleurs l'unique cause de la grève.

La mobilisation s'est alors mise en branle. Vous vous souviendrez sans doute des macarons « UQO, reconnais-moi! » reprenant à notre compte le thème « Sois reconnu » de la campagne de visibilité de l'UQO, des affiches mettant en vedette trois de nos collègues solides et fiers devant la position de l'Employeur, et des bonbons et de la tire distribués le 22 novembre, Journée nationale des chargées et chargés de cours, pour souligner que les négos « s'étaient ». Et n'oublions pas la livraison de poinsettias aux hautes instances de l'Université et à leur adjointes par une vingtaine de chargées et chargés de cours le 12 décembre! C'est là que votre serviteur s'est commis en chantant devant le Recteur, sous l'air de *La guignolée* « ... qu'en ce dernier jour de l'année, c'est le salaire réseau que vous nous devez »!

Quelques jours plus tard, nous recevions une offre à la table de négociations que nous ne pouvions refuser : un salaire semblable à celui de nos collègues de Rimouski!

ACCUEIL DES NOUVEAUX ET FORMATION PÉDAGOGIQUE

Évidemment, même si nous étions en négociation, les autres services offerts par votre Syndicat n'ont pas été négligés. À ce titre, soulignons l'accueil des nouveaux, la formation pédagogique et le service aux membres.

Chaque trimestre, nous recevons la liste des nouveaux membres. Notre vice-président aux relations de travail et à la Convention collective, Gérard Gratton, s'empresse alors de contacter par téléphone chaque personne



Photo : SCCC-UQO

afin de lui souhaiter la bienvenue à l'UQO et l'informer que son Syndicat est à son service. Gérard en profite toujours pour aviser les nouvelles personnes chargées de cours que nous offrons des cours d'orientation qui leur sont destinés et qui abordent de nombreux sujets essentiels pour les personnes chargées de cours comme la façon de postuler à de nouveaux cours, la stratégie à suivre, comment demander une exigence de qualification pour l'enseignement (EQE).

Nous offrons aussi des cours de formation en pédagogie afin d'aider les nouveaux enseignants à connaître et posséder les meilleures méthodes et stratégies d'enseignement. Inutile de dire que ces cours sont aussi une opportunité de rencontrer d'autres chargées et chargés de cours, car la plupart d'entre nous avons en commun un travail régulier ailleurs et nous ne donnons en moyenne qu'un ou deux cours par année.

SERVICE AUX MEMBRES

Votre exécutif syndical est fier de la qualité et de la rapidité du service aux membres offert par l'équipe des relations de travail composée de nos deux agentes en relations de travail, Mesdames Luce Gilbert et Caroline Gagnon, et chapeauté par Gérard Gratton. Cette équipe répond sans délai à vos questions. Celles-ci portent sur une multitude de sujets relatifs à votre vie de chargée et chargé de cours à l'UQO, que ce soit une blessure qui vous empêche de travailler, un changement

proposé à l'EQE d'un cours que vous enseignez ou une difficulté avec un ou une collègue. Les réponses et les conseils de l'équipe des relations de travail sont fournis dans les plus brefs délais, car nous savons que personne n'appelle son Syndicat si tout va bien...

REPRÉSENTATIONS OFFICIELLES

Votre Syndicat vous représente aussi à de nombreuses fonctions officielles. Par exemple, des représentants du SCCC-UQO font toujours partie du cortège d'honneur à la Collation des grades à Saint-Jérôme et à Gatineau. Le Syndicat est aussi présent en votre nom au Petit déjeuner du Recteur, au BBQ qui souligne le début de l'été et aux journées de la Rentrée en septembre. Cette participation active à la vie universitaire contribue à souligner notre constante contribution à celle-ci.

MATURITÉ SYNDICALE

Comme le dit si bien notre vice-président Gérard Gratton en page 6 du présent journal, notre Syndicat a atteint une belle maturité et il impose le respect.

Nos actions publiques sont réfléchies, et l'Employeur n'est pas considéré comme notre adversaire. Au contraire, ses représentants sont tous des collègues avec qui nous continuerons à travailler. Durant mes 30 années de travail à titre d'avocat négociateur de contrats commerciaux, j'ai appris que la meilleure entente était celle où les deux parties ne s'étaient pas blessées à la table de négociation et où il y avait eu et il y avait encore témoignage d'un respect professionnel et mutuel. Même lorsque nous devons poser des gestes syndicaux publics, nous le faisons toujours avec le souci de préserver ce climat.

D'autres exemples de ce savoir faire et savoir vivre sont nos affiches pendant les négociations. Trois de nos membres ont posé pour nos affiches. Nous avons pris des photos d'eux les bras croisés, bien campés dans

leur position, chacun, chacune demandant à être reconnu. Lorsque nous avons conclu les négociations, nous avons publié des affiches semblables où nos collègues cette fois arboreraient de beaux sourires et leur fierté d'avoir été reconnus!

Bien sûr, tout ceci ne veut pas dire que nous nous entendons toujours avec l'Employeur. Il y a des occasions où nous devons pousser le dossier au-delà du grief jusqu'à l'arbitrage. Mais pour rester sur une note positive, disons qu'il est clair dans ces cas-là que notre entente avec l'Employeur est à l'effet qu'on ne s'entend pas!

DÉPART D'UN GRAND SYNDICALISTE

Le syndicalisme a beaucoup évolué depuis ses débuts il y a plus de cent ans. Les luttes initiales contre l'iniquité et l'injustice ont même coûté des vies. Aujourd'hui, au Québec, le syndicalisme est devenu un pouvoir qu'il faut utiliser judicieusement. Il faut tenter de comprendre les motifs de la partie adverse. C'est ce que m'a enseigné un syndicaliste malgré lui, Gérard Gratton.

Gérard est entré dans le mouvement syndical de la même manière que moi : un de ces amis lui a fortement suggéré de s'impliquer pour la cause commune. Gérard apportait avec lui 30 années de vie et d'expérience en enseignement primaire et secondaire, surtout comme directeur d'écoles et de polyvalentes. Il connaissait donc bien le côté patronal.

Gérard a donné au poste de vice-président aux relations de travail et à la Convention collective de nouvelles lettres de noblesse, lui qui a été au service des membres de façon intensive et continue! Chaque dossier n'était pas un grief pour lui. Au contraire, disait-il, « c'est un cas pour lequel je vais faire enquête et voir s'il n'y a pas eu malentendu. » Inutile de vous dire que Gérard a eu une multitude de cas. Le mot s'est vite répandu parmi les membres qu'il fallait appeler Monsieur Gratton quand on avait un problème ou des questions. Et

Monsieur Gratton de promptement donner suite aux demandes des membres dans les meilleurs délais! De nombreuses fois s'est-il fait dire par des membres que le service offert par le SCCC-UQO dépassait largement ce à quoi ils pouvaient s'attendre de leur employeur régulier.

Après une douzaine d'années de service, Gérard a choisi de tourner cette belle page d'entraide syndicale. Une chose est certaine, son départ va créer un vide immense, et c'est un ami plus qu'un collègue qui va nous manquer. Mais ce qu'il a pris tant d'années et d'efforts à bâtir, à améliorer et à instaurer comme une norme va rester : un service aux membres impeccable! La barre est haute. Gérard l'a placée là! À nous maintenant de s'assurer qu'elle y reste.

Merci Gérard, au nom de toutes et tous!

CONCLUSION

Au nom de l'exécutif syndical et en mon propre nom, sachez que c'est un honneur de vous représenter. Nous sommes un grand groupe de professionnels, nous demeurons le plus grand groupe d'employés à l'UQO, soit plus de 600 membres actifs, et nous sommes fiers de travailler comme chargées et chargés de cours à l'UQO!

— **Louis-Charles Sirois**
Président

(Emploi du temps de la présidence par groupe de tâches en 2011-2012 à la page 10.)



Photo : SCCC-UQO

Rapports annuels 2011-2012

du vice-président sortant aux relations de travail et à la Convention collective

Il faut dire que j'ai reçu beaucoup de gratification des personnes que j'ai aidées tout au long de ces années. J'ai aussi apprécié les trois présidents avec qui j'ai eu le privilège de travailler : Marie-Josée Bourget, Marc Aubé et Louis-Charles Sirois. Ces trois personnes avaient comme principal objectif le service aux membres, et ce, sans compromis. Merci à vous trois qui avez tant donné pour le bien-être du Syndicat et de ses membres.

Il a aussi été très motivant de travailler avec les différents membres du comité exécutif que j'ai eu le plaisir de côtoyer durant mes mandats. Une atmosphère d'entraide et de plaisir était toujours au rendez-vous lorsqu'il s'agissait de réaliser nos tâches respectives.

Bien sûr, je ne peux passer sous silence la qualité des représentants de notre Employeur, plus particulièrement messieurs Denis Dubé et André-Jean Pelletier, et madame Murielle Laberge ainsi que tout le personnel du Décanat de la gestion académique. Ces personnes m'ont toujours accueilli avec ouverture et respect, et nous avons su travailler de concert pour trouver des solutions garantissant le bien-être des personnes chargées de cours. Évidemment, je me dois d'ajouter que j'étais parfois un peu « fatigant », mais que voulez-vous, j'avais à répondre aux besoins des membres de notre Syndicat. C'est ainsi qu'au fil des ans, j'ai appris à connaître et reconnaître toutes les personnes travaillant à l'UQO qui pouvaient aider la cause des chargées et chargés de cours.

Fort de l'expérience de mes nombreuses rencontres avec des représentants d'autres syndicats d'université, je peux vous affirmer que l'UQO est un bon employeur qui respecte ses engagements auprès des chargées et chargés de cours. Un bon climat de travail et la qualité de l'enseignement sont des préoccupations constantes pour l'Université. Ainsi, il est facile d'affirmer que notre expertise et nos compétences respectives enrichissent l'ensemble de la communauté universitaire.

Ce dont je suis le plus fier parce que j'ai le sentiment d'y avoir contribué de façon significative, c'est qu'au cours des dix dernières années, vous avez développé le réflexe d'écrire ou d'appeler au Syndicat pour nous sensibiliser à vos préoccupations et nous soumettre vos suggestions. Dans cet esprit de communication, les personnes chargées de cours du Campus Saint-Jérôme ont aussi profité de l'ouverture de leur Syndicat pour nous contacter. Elles n'ont pas été négligées et ont apprécié notre présence et nos services autant que leurs collègues de Gatineau. D'ailleurs, plusieurs chargées et chargés de cours nous ont dit avoir été mieux servis par notre Syndicat que par celui qui les représentait à leur emploi régulier.

C'est donc avec la fierté du travail très bien accompli que je quitte le comité exécutif. Mais je demeure chargé de cours à l'UQO et, bien sûr, membre de notre Syndicat avec lequel je continuerai de collaborer.

MON TRAVAIL ANNUEL

Je n'aime pas justifier le salaire reçu pour effectuer ma tâche de vice-président aux relations de travail et à la Convention collective en vous énumérant le nombre d'heures travaillées. Sachez que nous recevons un juste salaire pour les charges de travail qui nous incombent. Pour ma part, je peux vous affirmer que je n'ai jamais calculé mon temps pour répondre aux appels et besoins exprimés par nos membres et les dirigeants de l'université. J'ai toujours été d'une constante disponibilité dictée tant par les exigences de ma tâche que par mon professionnalisme, et je peux affirmer sans l'ombre d'un doute que mes tâches* ont nécessité en moyenne un minimum de 20 heures de travail par semaine au cours de l'année 2011-2012.

Cette année, nous avons déposé cinq griefs et nous avons choisi d'aller en arbitrage pour deux sujets : le salaire pendant un congé de maladie après l'âge de 70 ans et la reconnaissance d'exigence de qualification pour l'enseignement (EQE).

Les relations de travail ont toujours été pour moi une grande passion au cours des trente dernières années, d'abord comme vice-président de l'Association des directrices et directeurs d'établissements d'enseignement de l'Ouest du Québec, puis comme vice-président aux relations de travail et à la Convention collective du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (SCCC-UQO).

Ayant participé à la négociation des quatre dernières conventions collectives et répondu aux nombreux besoins des personnes chargées de cours, je désire tirer ma révérence maintenant que le Syndicat a atteint maturité et stabilité.

J'emploie avec les gens qui m'entourent l'expression « sortir par la grande porte », et c'est vraiment le sentiment de satisfaction qui m'habite après avoir côtoyé toutes les personnes avec qui j'ai travaillé durant toutes ces belles années.

Ce poste à la vice-présidence exige beaucoup de disponibilité, une grande capacité d'accueil et d'écoute sans juger les autres et l'expertise nécessaire pour régler les problèmes parfois complexes qui affectent nos membres dans le respect de la Convention collective. Mon expérience de cadre et de syndiqué m'a aidé à conseiller les nombreuses personnes chargées de cours qui ont sollicité mon support ou mes conseils au fil des ans. Maintenant, après douze ans de service aux membres, j'aspire à un peu de repos. Il est maintenant temps pour moi de passer à autre chose.



de la vice-présidente à la vie syndicale et à l'information

De plus, parallèlement aux tâches reliées au service aux membres, j'ai participé à toutes les activités publiques organisées par l'Université, ce qui m'a permis de rencontrer le personnel de soutien administratif et professionnel de notre institution et de tisser des liens de respect mutuel, voire d'amitié, avec celui-ci. On m'a ainsi rapidement identifié comme le représentant du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO.

Par ailleurs, toutes les cinq semaines, j'étais présent aux différentes réunions du Regroupement des syndicats de chargées et chargés de cours d'université qui ont généralement lieu à Montréal aux bureaux de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec.

Enfin, avec les négociations et la signature de notre nouvelle Convention collective, cette année en fut une bien remplie. Elle me permet de quitter pleinement satisfait de mes réalisations et de mes actions. Je vous laisse maintenant avec ma dernière contribution pour vous aider à cheminer dans votre travail de chargée et de chargé de cours : la publication des principaux points de notre Convention collective signée le 14 février 2012. Nul doute qu'elle saura vous être d'une grande utilité.

Après douze ans au sein de l'exécutif du Syndicat, je quitte avec le sentiment du devoir accompli. Merci à tous ceux et celles que j'ai côtoyés et qui se sont succédés au sein du Syndicat et à l'UQO pendant ces douze années. C'est une très belle expérience et de riches souvenirs que j'apporte avec moi.

— **Gérard Gratton**
Vice-président aux relations de travail
et à la Convention collective

* Pour la description complète des tâches du poste de vice-président aux relations de travail et à la Convention collective, veuillez consulter le rapport annuel dans *Le Papier* d'avril 2010 et les Statuts et Règlements de notre Syndicat sur notre site Web au www.sccc-uqo.ca. Vous y trouverez aussi le détail des tâches de tous les membres de l'exécutif.

Un autre avril qui s'achève, un autre mandat qui tire à sa fin au sein de l'exécutif du Syndicat. Et toujours le même plaisir à y travailler. Les réunions en comité exécutif (CE) sont toujours efficaces et agréables. L'équipe est solide, et chacun met à profit ses forces et ses talents à l'avancement de notre cause commune. De plus, les événements qui ponctuent les années m'initient à de nouvelles expériences de la vie syndicale au fur et à mesure que j'en découvre les particularités.

Ainsi, l'année 2011-2012 m'a apporté son lot de nouveautés avec l'avancement des négociations, bien sûr, mais surtout avec la mobilisation qui s'est mise en branle de façon significative au printemps 2011. Plus se dessinait notre « plan de match », plus les tâches se précisaient avec tout ce qu'elles impliquaient de planification, de préparation et d'actions. J'ai ainsi acquis de nouvelles connaissances et vécu de nouvelles expériences de travail et de collaboration avec une équipe dévouée et pleine de ressources. En effet, les membres du comité stratégique de mobilisation se sont donnés à leur tâche avec conviction pour épauler le comité de négociation dans son mandat de conclure une entente qui nous soit des plus favorables.

Toujours dans le cadre des négos, 2011-2012 a vu se multiplier les instances syndicales extraordinaires, en Conseil syndical ou en Assemblée générale, en sus des instances statutaires. Ceci aura nécessité plus d'investissement qu'à l'habitude pour voir à la préparation de tous ces événements. À l'opposé, moins d'*Infolettre* ont été envoyées cette année, les

Infonégo leur ayant volé la vedette pendant les quelques mois où les communications du Syndicat étaient surtout concentrées à vous informer sur l'avancement des négociations.

Parallèlement aux tâches associées à la négo et à la *mob*, j'ai poursuivi la mise à jour des informations sur notre site Web. J'aurais voulu un rythme plus fréquent, mais en marge de tout le reste, le temps a manqué pour en faire plus. Il ne faut pas perdre de vue que les membres du comité exécutif sont des « employés à temps partiel » et que malgré la meilleure volonté du monde et la passion qui nous anime, il est parfois difficile de conjuguer tous nos désirs avec nos disponibilités.

Cette année, j'ai reçu l'équivalent de trois charges de cours comme rémunération pour la réalisation de mon mandat. Les nombreuses tâches du poste que j'occupe ont facilement totalisé près de 500 heures de travail à raison de 8 à 15 heures par semaine selon les périodes de l'année, les priorités et les événements.

En terminant, sachez qu'en 2012, nous aurons à préparer le 20^e anniversaire du Syndicat. Notre trésorier a déjà prévu un budget à cet effet. Ce sera une année importante pendant laquelle nous mettrons en relief les valeurs et les qualités qui caractérisent notre Syndicat. Je ne peux m'empêcher de faire un lien entre celles-ci et notre collègue Gérard qui a décidé de quitter l'exécutif pour profiter plus librement de la vie. Durant ses douze ans de travail passionné au sein de l'exécutif du SCCC-UQO, il aura contribué à forger plusieurs de ces valeurs et de ces qualités, et nous lui en sommes tous redevables. Quant à moi, je lui dois aussi de m'avoir soutenue et aidée durant ces trois dernières années et d'avoir tant facilité mon insertion au sein du CE et dans la vie syndicale grâce à ses précieux conseils et ses mines d'information. Merci Gérard!

— **Ghyslaine Lévesque**
Vice-président à la vie syndicale
et à l'information



Photo : SCDC-UQO

Rapports annuels 2011-2012 (suite)

du trésorier

C'est avec plaisir que je vous informe sur le rapport concernant la trésorerie pour l'année 2011-2012.

Depuis avril 2008, le comité exécutif (CE) du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO a réduit considérablement les heures de travail du secrétariat, ce qui a permis encore cette année de faire d'importantes économies. Celles-ci n'auraient toutefois pas été aussi importantes sans la contribution de notre secrétaire exécutif qui n'a pas hésité à en prendre plus sous sa charge.

En cette période de négociation de la Convention collective, nous n'avons pas ménagé nos efforts sur la mobilisation des membres, ce qui a sans doute permis d'en arriver à l'heureux dénouement que nous connaissons tous maintenant. Nous avons surveillé nos dépenses adéquatement et nous avons eu recours aux différents appuis

financiers que nous pouvions obtenir de la part de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) et du Conseil central des syndicats nationaux de l'Outaouais (CCSNO) pour le remboursement de certaines dépenses de mobilisation et de négociation de la nouvelle Convention collective. Encore une fois cette année, la rigueur du travail de l'exécutif a permis de respecter le budget établi et de boucler l'année avec un surplus.

Maintenant que la Convention collective est signée, nous allons consacrer nos efforts à augmenter notre fonds de prévoyance qui n'est pas suffisamment élevé actuellement. Le Syndicat va donc transférer des sommes vers le fonds de prévoyance, en accord avec cet objectif.

L'an dernier, j'ai annoncé aux membres de l'Assemblée générale que la comptabilité du Syndicat allait subir une réforme afin de pouvoir faire des analyses supplémentaires sur l'usage des finances. Pour chacune des activités, le CE et le comité de surveillance des finances peuvent maintenant connaître en détail la composition des dépenses qui s'y trouvent.

La charge de travail à la trésorerie a été plus importante cette année. Avec le nouveau statut de nos travailleurs, il y a plus de travail à faire en ce qui a trait à la préparation des paies et aux remises salariales aux différents

ministères, sans compter que chacun des salariés nécessite la préparation de feuillets fiscaux. Ma rémunération pour l'accomplissement de ma tâche de trésorerie a donc été majorée cette année de 2,5 à 3 charges de cours afin de refléter l'accroissement du travail qui découle de ces changements majeurs.

Pendant l'assemblée générale du 24 avril prochain, je déposerai le budget pour l'année 2012. Le budget qui sera présenté a été préparé en tenant compte de la nouvelle rémunération de la Convention collective. Vous y remarquerez aussi la prévision d'une nouvelle dépense cette année afin de souligner le 20^e anniversaire de notre Syndicat!

Nous vous invitons d'ailleurs déjà à vous joindre au groupe qui sera bientôt formé en prévision de la préparation des festivités.

– **Éric Lachance**
Trésorier

Projets d'intégration 2012-2013 des personnes chargées de cours

Vous avez jusqu'au **15 mai 2012 seulement** pour proposer un projet d'intégration pour l'année 2012-2013. Le changement d'année fiscale de l'université l'an passé force le devancement de l'échéance de juin à laquelle nous étions habitués. Portez une attention particulière à cette nouvelle date limite.

Cette année, la somme totale réservée pour les projets d'intégration des personnes chargées de cours est de 100 000 \$.





Photo : SCCC-UQO

du secrétaire exécutif

notre nouvelle secrétaire salariée, Micheline Fournier. Micheline a pris la relève à la suite du départ de Lucie pour une retraite bien méritée et elle assume une large part des activités au bureau. Nous collaborons constamment tous deux afin de répondre aux demandes provenant de nos membres et d'ailleurs et d'assurer les suivis des dossiers du secrétariat.

Par ailleurs, je dois aussi voir à la préparation des documents pour les rencontres des différentes instances (CE, Conseil syndical [CS], Assemblée générale [AG]) ainsi qu'à la rédaction des procès-verbaux. La correspondance électronique et les appels téléphoniques me permettent également une communication enrichissante avec plusieurs membres ainsi qu'avec des personnes d'autres instances.

Pour l'année 2011-2012, j'ai reçu une rémunération équivalant à 3,5 charges de cours, versée sous forme de contrats de libération syndicale, pour accomplir la fonction de secrétaire exécutif du SCCC-UQO. J'estime avoir travaillé près de 700 heures durant la dernière année pour bien remplir le mandat qui me fut confié.

J'espère avoir la possibilité de continuer à assumer cette fonction afin de collaborer à l'épanouissement d'un organisme qui se dévoue au mieux-être de ses membres.

Durant la dernière année, mon emploi du temps s'est réparti comme suit :

- Réunions et rencontres (CE, CS, AG, suivis auprès des membres, sous-comités) : 170 heures (26 %)
- Préparation des documents pour les rencontres, communications diverses, présence au secrétariat, divers : 428 heures (64 %)
- Études de dossiers, planification et suivis : 70 heures (10%)
- Total des heures travaillées : 668 heures (100 %)

– **Réjean Durocher**
Secrétaire exécutif

Une autre année syndicale qui s'achève sur une note des plus positives.

Au gré des nombreux dossiers qui furent traités au cours des douze derniers mois, la tâche qui m'était réservée comportait sa part de moments agréables. Travailler avec les membres du comité exécutif (CE), d'une part, et avec l'ensemble des membres du SCCC-UQO, d'autre part, s'avère un travail enrichissant à plus d'un point de vue.

Dans le cadre de mes fonctions, je dois travailler en étroite collaboration avec tous les membres du CE. Heureusement, nous pouvons tous compter sur l'apport essentiel de

Un nouveau visage au SCCC-UQO : Micheline Fournier

Mme Micheline Fournier s'est jointe à l'équipe du Syndicat des chargées et chargés de cours en décembre 2012 pour assumer les tâches essentielles de secrétariat.

Elle a pris la relève de Mme Lucie Champoux qui a décidé de profiter pleinement de sa retraite après un an de services exemplaires au sein du SCCC-UQO et de consacrer son temps à sa famille et à ses petits-enfants.

Micheline, quant à elle, nous arrive après quelques mois de retraite de la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais où

elle occupait le poste de secrétaire adjointe à la direction. Elle connaît donc très bien le milieu de l'enseignement. Elle a accepté avec enthousiasme de relever les défis du poste de secrétaire salariée au SCCC-UQO. Depuis qu'elle est au bureau du Syndicat, nous bénéficions avec grand plaisir de son professionnalisme, de sa bonne humeur et de son sourire si accueillant.

Nous espérons qu'elle se plaira dans ses nouvelles fonctions.

Bienvenue parmi nous, Micheline!



Photo : SCCC-UQO

Nos collègues se distinguent

François Brouard honoré du titre de FCA

Le 9 février 2012, l'Ordre des comptables agréés du Québec (Ordre) décernait le prestigieux titre de Fellow comptable agréé (FCA) au professeur de comptabilité François Brouard, DBA, FCA, chargé de cours au Département des sciences comptables de l'UQO et professeur agrégé à la *Sprot School Business* de l'Université Carleton.

Le titre de FCA est décerné aux comptables agréés ayant contribué de façon exceptionnelle à leur profession ou qui se sont distingués tout au long de leur carrière ou dans la communauté par des accomplissements remarquables revalorisant leur profession. Il s'agit d'une distinction exceptionnelle. Depuis la création de ce titre en 1983, seuls un peu plus de 430 membres de l'Ordre en ont été honorés.

M. Brouard n'en est pas à sa première distinction citée dans nos pages. En effet, *Le Papier* d'avril 2011 faisait état du prix Reconnaissance - Enseignement 2010 que l'Ordre lui avait alors décerné.

À nouveau, François, toutes nos félicitations!

Le doyen des chargés de cours prend une retraite bien méritée

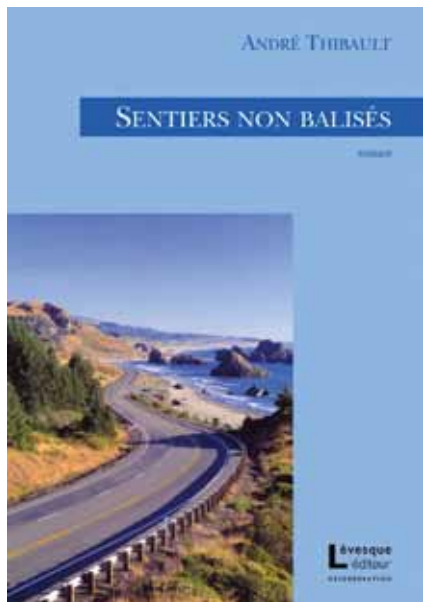
M. Yvon Lavallée, chargé de cours à l'UQO au Département des sciences de l'éducation depuis près de 35 ans, a décidé de quitter l'enseignement universitaire pour de bon afin de profiter de sa retraite. M. Lavallée a enseigné tant à Taché qu'à Saint-Jérôme où il était très apprécié.

Nous lui souhaitons une très belle retraite.

Les *Sentiers non balisés* d'André Thibault

M. André Thibault, chargé de cours à l'UQO aux départements des sciences sociales et du travail social depuis près de quinze ans, vient de publier un roman, *Sentiers non balisés*, chez Lévesque éditeur. Il s'agit de son second roman. Son premier roman intitulé *Schoenberg* a été publié en 1994 chez Triptyque, et suivi en 2004 d'un essai publié chez Nota bene, *Ses propres moyens*.

Sentiers non balisés est un roman de fiction qui traite de l'ivresse de la popularité et de ses conséquences sur la vie familiale et l'équilibre personnel. Il trace le portrait des membres d'une famille, remettant en cause les liens qui les unissent.



André Thibault détient un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal. Il est membre de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, du comité de rédaction de la revue *Possibles* et de l'équipe de coordination du groupe de Montréal des *Amis du Monde diplomatique*.

Sentiers non balisés est disponible en format papier (ISBN : 978-2-923844-54-1) et en format numérique (978-2-923844-55-8).

Rapport de la présidence

(Suite de la page 4.)

Emploi du temps de la présidence par groupe de tâches en 2011-2012

Communications	10 %
Étude de dossiers et planification de tâches	4 %
Négociations	41 %
Rencontres avec employé ou membre	5 %
Rencontres intersyndicales	8 %
Rencontres et échanges avec le comité exécutif, le Conseil syndical ou l'Assemblée générale	30 %
Rencontres avec la haute gestion de l'UQO	2%

Heures de travail et salaire

En 2011-2012, ma tâche syndicale a représenté en moyenne de 4 à 5 heures de travail par jour surtout investi les soirs, les fins de semaine et lorsque j'étais en congé de mon emploi principal. Les semaines normales de la présidence ont donc totalisé approximativement 30 heures de travail syndical incluant toutes les tâches associées au comité de négociations. Principalement à cause des négociations, certaines journées entièrement consacrées au Syndicat ont parfois totalisé entre 12 et 16 heures de travail.

De plus, si une rencontre du Regroupement des syndicats de chargées et chargés de cours d'université à la FNEEQ avait lieu une semaine, il s'ajoutait alors environ 22 heures de travail cette semaine là. La présence à ces regroupements est rémunérée en sus grâce au budget des délégations et est donc en partie assumée par notre Employeur.

En 2011-2012, le total des heures travaillées a été approximativement de 1 500 heures. Le salaire annuel versé à la présidence en 2011-2012 sous forme de contrats de libérations syndicales, y compris les délégations, a totalisé 5,8 charges auxquelles se sont ajoutées 3,75 charges pour les négociations.

GRÈVE DES ÉTUDIANTS CONTRE LA HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Pourquoi la FNEEQ soutient le mouvement étudiant*

Il y a, périodiquement, des batailles sociales qui cristallisent en une seule question des enjeux beaucoup plus larges, qui interpellent le devenir de la société toute entière.

On pourrait penser que la lutte du mouvement étudiant contre la hausse des frais de scolarité n'est finalement qu'une réaction normale de refus, de la part de celles et de ceux qui devront, si cette hausse est appliquée, payer plus cher et s'endetter davantage pour étudier.

Or, c'est loin d'être le cas. La hausse des droits de scolarité, qui contribue à dessiner une vision marchande de l'enseignement supérieur, s'inscrit aussi dans la continuité des transformations sociales que les tenants du néolibéralisme entendent imposer à la société québécoise : le moins d'État, *le tout au marché*, et des services publics de plus en plus différenciés. Aussi la hausse des droits est-elle à ranger avec la taxe santé.

Les arguments présentés par la ministre Beauchamp, à l'appui de la hausse des droits, ne tiennent pas la route une seconde.

Pour elle, il ne s'agit que de ramener les droits de scolarité au niveau des années soixante. Comment peut-on comparer le Québec des années soixante à celui d'aujourd'hui? Allons-nous ramener aussi les frais afférents au niveau des années soixante? Allons-nous ramener la part des entreprises dans l'assiette fiscale au niveau des années soixante?

On évoque souvent la situation canadienne. Or, le Québec fait mieux que le reste du Canada, justement, en matière de fréquentation de l'enseignement supérieur! Mieux que le reste du Canada aussi, beaucoup mieux même, en regard de la composition sociologique dans les facultés contingentées, où on retrouve 22 % de plus d'étudiantes et d'étudiants en provenance d'un milieu socioéconomique moins favorisé ou de régions éloignées.

Tout cela, nous le devons à l'absence de droits de scolarité au collégial, et à leur modestie relative à l'université.

La hausse projetée des droits de scolarité pose la question de la société que nous voulons. Pour nous, les études supérieures constituent une voie importante de réalisation de la personne et aussi un puissant levier d'émancipation sociale et, pour cette raison, elles doivent être gratuites, un point c'est tout!

Le financement des universités, c'est important. Et ça ne peut pas être traité à la pièce. Une réflexion beaucoup plus générale s'impose, sur l'utilisation des sommes d'argent par les universités et sur le rôle de ces dernières dans notre société. Réflexion qui devrait permettre de faire le point sur les pratiques actuelles des universités québécoises. C'est un débat social qui aurait dû précéder toute décision gouvernementale à l'égard des droits de scolarité. Pour la FNEEQ, l'accès gratuit à tous les ordres d'enseignement et, dans le présent contexte à l'enseignement supérieur, n'est ni un luxe ni un produit de consommation, c'est un droit fondamental.

Voilà le sens de la bataille entreprise par le mouvement étudiant. Notre fédération l'appuie sans réserve.

— Jean Trudelle, président de la FNEEQ



* Cet article est tiré de l'édition spéciale de **Carnets**, n° 26, Février 2012. **Carnets** est une publication de la FNEEQ.

Le SCCC-UQO était là!

Le 23 février 2012 avait lieu à Montréal une imposante manifestation nationale contre la hausse des droits de scolarité où quelques milliers d'étudiantes et d'étudiants se sont rassemblés pour contester la hausse.



De gauche à droite : David Lewis, vice-président aux relations intersyndicales du Syndicat des chargés de cours de l'Université de Montréal, et Francis Lagacé, 2^e vice-président du Conseil central du Montréal métropolitain, en compagnie de Gérard Gratton, vice-président aux relations de travail et à la Convention collective du SCCC-UQO. Louis-Charles Sirois, président du SCCC-UQO, agissait comme photographe.

De passage à Montréal dans le cadre d'un Regroupement Universités, Gérard Gratton et Louis-Charles Sirois en ont profité pour se joindre aux manifestants afin de leur signifier leur appui. Cette manifestation était organisée par la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE).



Marie Blais, vice-présidente, et Maria Giguère, adjointe administrative, toutes deux de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ).

Le SCCC-UQO témoigne sa reconnaissance envers Lise Pomerleau de la FNEEQ

La fin des négociations concordait avec l'anniversaire de naissance de Mme Lise Pomerleau, représentante de la FNEEQ-CSN et conseillère auprès du SCCC-UQO. De plus, nous apprenions récemment que Lise quittera ses fonctions de conseillère à la fin du mois d'avril 2012 pour occuper un nouveau poste à la CSN. Il n'en fallait pas plus pour que le Syndicat et le comité de négociation décident de témoigner leur reconnaissance envers Lise pour les précieux conseils et le support extraordinaire reçus tout au long du dernier processus de négociation et au fil des années où elle fut notre conseillère.

Le 14 février dernier, Lise recevait son cadeau des mains de ses collègues du comité de négociations en présence de toutes les personnes avec qui elle a travaillé à conclure l'entente finale. Enfin, pourra-t-elle alléger un peu sa charge en profitant des roulettes intégrées à sa nouvelle valise de travail! Merci Lise!



Journée nationale des chargées et des chargés de cours

Deux nouvelles bourses d'études de 500 \$ remises à des étudiantes

Comme à son habitude, le SCCC-UQO a profité de la Journée nationale des chargées et chargés de cours du mardi 22 novembre 2011 pour remettre, au nom de toutes les personnes chargées de cours de l'UQO, deux nouvelles bourses d'études de 500 \$ chacune à des étudiantes ou des étudiants au baccalauréat. Les bourses de la cuvée 2011 sont allées à Aurélie Courchesne et Marie-Pier Gaudet.

En plus des bourses, le SCCC-UQO a offert son traditionnel repas pizza aux étudiantes et aux étudiants de l'Université à Gatineau et à Saint-Jérôme. Sur place, les représentants du Syndicat qui veillaient au bon déroulement de l'événement ont aussi profité de l'occasion pour sensibiliser la communauté étudiante au fait que nous étions en négociation.



Sur la photo, on reconnaît, dans l'ordre habituel, Louis-Charles Sirois, président du SCCC-UQO, les deux boursières Aurélie Courchesne et Marie-Pier Gaudet, ainsi que Gérard Gratton, vice-président aux relations de travail et à la Convention collective du SCCC-UQO.

Politique éditoriale

Le Papier est un journal d'information syndical destiné prioritairement aux membres du SCCC-UQO/CSN, mais également distribué auprès d'autres organismes. Sa mission est de tenir les membres au courant des activités de leur Syndicat et de susciter des échanges sur les enjeux fondamentaux. On y accepte les collaborations spéciales, les lettres des lecteurs et des lectrices qui désirent exprimer leur opinion ou partager leurs réflexions. Pour assurer l'intégrité du journal et le respect des politiques du SCCC-UQO/CSN, tout texte ou document soumis doit être signé et accompagné de l'adresse complète de l'auteur ou de l'auteure. Les articles sont publiés sous l'entière responsabilité des auteures et des auteurs, et ne reflète pas nécessairement la pensée du SCCC-UQO/CSN ou celle de l'éditrice. Ils n'engagent en rien la responsabilité du SCCC-UQO/CSN, celle du Comité exécutif ni celle de l'éditrice. La soumission d'un texte est une permission implicite de la part de l'auteur ou de l'auteure de publier son texte dans *Le Papier*. L'éditrice se réserve cependant le droit de publier, en tout ou en partie, le matériel qui lui sera soumis.

Graphisme, infographie et mise en page : Ghyslaine Lévesque
Révision : Marie-Josée Bourget

Impression : Imprimerie Du Progrès

Tirage original de 700 exemplaires
ISSN 1488-1616



Syndicat des chargées
et chargés de cours
de l'Université du Québec en Outaouais

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Bureau A-0113 du pavillon Alexandre-Taché
283, boul. Alexandre-Taché, Gatineau (Québec) J9A 1L8
Adresse postale : Case postale 1250, succ. Hull, Gatineau (Québec) J8X 3X7
Téléphone : 819 773-1692 – N° sans frais : 1 800 567-1283, poste 1692
Télécopieur : 819 773-1690
Courriel : sccc-uqo@uqo.ca
Site web : www.sccc-uqo.ca